

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Priscilla Authier

<https://www.cadre21.org/membres/b3bbe549f774471dc3f11b62>

Date d'obtention : 2023-11-30 21:48:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès le début c'est sérieux et sexto aide à mettre la touche légal de la situation. Sexto aide à éclaircir le rôle de chacun.

IMPORTANT L'intention était malveillante ou impulsive.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On peut collaborer ou non, victime ou accusé, dans SEXTO il y a des étapes pour si on rencontre ce genre de situation. Parfois on ne dit pas tous la 1ière fois , il faut quand même repasser chaque étape pour analyser la nouvelle situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

confisquer le téléphone, annoncer l'étape de l'intervention policière à la victime car ca peut être très stressant pour la victime. Qu'au sens de la loi la victime est aussi coupable de distribution.